

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 40 (1932)

Heft: 1

Artikel: Aus der Direktionssitzung

Autor: C.I.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- a) Un service de renseignements;
- b) Un service d'alarme dans le but d'assurer l'application au moment opportun de toutes les mesures prévues.

Il va sans dire que ces mesures seront échelonnées suivant les dangers probables auxquels paraissent exposées les différentes parties du pays.

2. Les autorités cantonales et communales, la Croix-Rouge suisse et les organisations privées sont invitées à prévoir les mesures suivantes, pour lesquelles des indications générales leur seront fournies par les autorités fédérales:

- a) Renseignements aux populations civiles sur la conduite à tenir en cas d'alarme;
- b) Mesures préventives pour mettre les populations menacées en sûreté dans des abris provisoires les protégeant contre les gaz nocifs;
- c) Création de détachements sanitaires destinés à sauver les blessés par le gaz, à les transporter et à leur porter les premiers secours, et à désinfecter les locaux gazés.
- d) Installations d'hôpitaux provisoires pour recevoir et soigner les gazés;
- e) Mesures de police;
- f) Service du feu.

(Dans notre idée, les mesures prévues sous lettres c) et d) incomberont en première ligne à la Croix-Rouge suisse, ainsi qu'à ses groupements régionaux.)

3. Les autorités communales et les corporations privées veilleront, de leur propre initiative, à la protection de leurs installations du service des eaux, de la lumière et des forces motrices. (Abris pour leur personnel, localisation des destructions possibles.) Ils pourront même prévoir une défense active contre des avions porteurs de gaz nocifs.

4. Enfin, nous proposons la création, par la Croix-Rouge suisse, d'un centre d'études et d'informations qui sera à la disposition de notre Commission et des autorités fédérales, cantonales et communales pour leur fournir tous les renseignements dont elles pourront avoir besoin; ce centre travaillera d'après les instructions que lui transmettront

les autorités fédérales par l'entremise de notre Commission.

Nous sommes d'avis que toutes les mesures prévues sous chiffres 2 et 3 seront facilitées par la création, dans tous les cantons, de commissions régionales chargées d'étudier et de préparer les organisations qu'exige la protection des populations civiles contre la guerre chimique. *

Au cours de la discussion qui suivit la lecture de ces très intéressants rapports, différentes opinions se firent entendre, et plusieurs résolutions furent proposées.

M. le conseiller fédéral Minger, chef du Département militaire, qui avait ouvert l'assemblée, prit encore la parole pour répondre à divers orateurs, puis la résolution suivante fut proposée par le président de l'assemblée, M. le conseiller national Walther, qui a su diriger les débats avec une parfaite courtoisie.

Résolution. La conférence invite le Conseil fédéral à poursuivre son activité pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique et à entreprendre immédiatement toutes les mesures nécessaires, d'entente avec les autorités cantonales et communales ainsi que les organisations intéressées et la «Commission mixte». Elle salue l'institution projetée d'un office composé de spécialistes, qui sera rattaché à la Croix-Rouge suisse et chargé d'étudier le problème dans tous ses détails, de recueillir, d'examiner et de préparer la documentation nécessaire à l'organisation.

Aus der Direktionssitzung.

Am 8. Dezember ist die Direktion des Roten Kreuzes zu ihrer ordentlichen Herbstsitzung zusammengetreten. Aus der reichlichen Traktandenliste seien folgende Punkte hervorgehoben:

An Stelle des verstorbenen Herrn Maurice Dunant wurde zum Vizepräsi-

denten Herr Minister *Dinichert* gewählt, der sowohl als Gouverneur der Rotkreuzliga, wie wegen seiner wertvollen Verbindungen unserm schweizerischen Roten Kreuz ausgezeichnete Dienste leistet.

Die Tatsache, dass die vom Bund anerkannten Pflegerinnenschulen zum

grossen Teil mit recht beträchtlichen Defiziten zu rechnen haben, führte dazu, dass im Verlaufe des nächsten Jahres an unsere Bundesbehörden das Gesuch um Erhöhung der Bundessubvention für Schulen gerichtet werden soll. Wird eine solche Erhöhung beschlossen, so könnte sie allerdings erst für das Jahr 1933 in Auswirkung kommen.

Ueber die Neuordnung der Zeitschriftenfrage ist an anderer Stelle dieses Blattes berichtet. Begrüsst wurde die bessere und reichlichere Ausstattung der Zeitschrift «Der Samariter». Das grössere Format und die Herausgabe einer besonderen Festnummer wird aber sehr wahrscheinlich auch eine minimale Erhöhung des Abonnementspreises zur Folge haben, die allerdings erst für das Jahr 1933 in Aussicht genommen ist.

Von verschiedenen Seiten wurde darauf aufmerksam gemacht, dass das schweizerische Rote Kreuz bei der Hilfeleistung für die beispiellose Uberschwemmungskatastrophe in China nicht zurückbleiben dürfte. Der Bundesrat hat auch einen Beitrag in Aussicht gestellt,

der durch den Kanal unserer Institution an das schweizerische Generalkonsulat in China geleitet werden würde. Die Direktion hat sich entschlossen, aus dem bestehenden Katastrophenfonds einen Beitrag von 2500 Fr. zu stiften, der aber nicht bar, sondern, wie überhaupt die ganze Summe, in Form von Kindernährmitteln und Medikamenten an seinen Bestimmungsort gelangen soll. Endlich nahm die Direktion zwei sehr interessante Referate von Seiten der Herren Oberstkorpskommandant Wildbolz und Minister Dinichert entgegen über Schutz der Zivilbevölkerung gegen Gaskatastrophen und über die rechtlichen Mittel zur Bekämpfung des chemischen Krieges.

Schliesslich hat sich die Direktion sehr energisch gegen das Ansinnen gewisser Samaritervereine gewendet, welche ihre Leute in der Massage ausbilden möchten. Vollständig im Einklang mit dem Zentralvorstand des Samariterbundes, verweisen die Referenten darauf, dass die Massage nicht mehr zur ersten Hilfe gehört, sondern für Kurpfuscherei geradezu eine Gefahr bildet. *Dr. C. I.*

Direction de la Croix-Rouge suisse.

Dans sa séance de décembre 1931, la Direction de la Croix-Rouge suisse a appelé à la vice-présidence de la Société M. le ministre Dinichert qui prend ainsi le siège occupé longtemps par le regretté M. Maurice Dunant de Genève. Très au courant de toutes les questions touchant à la Croix-Rouge, membre de la Direction et du Comité central depuis plusieurs années, délégué de notre Croix-Rouge nationale au Conseil des gouverneurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, M. Dinichert a rendu déjà de grands services à notre institution.

Usant avec une égale aisance de la langue française et de la langue allemande, très versé dans les questions de droit international, orateur précis au jugement sûr, M. Dinichert sera — nous le savons — un excellent vice-président dont les avis et les conseils seront précieux parce que mûrement pesés. La Croix-Rouge suisse peut se féliciter d'avoir, à côté de son président distingué, M. von Schulthess, un collaborateur aussi éminent que le nouveau vice-président, pour diriger les activités de notre société.